

AFFAIRE No 2

PROGRAMME D'ACTION FONCIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION  
CONVENTION D'ACQUISITION ET DE RETROCESSION DE TERRAINS POUR  
RESERVES FONCIERES

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Programme d'Action Foncière Départemental a été mis en oeuvre dans le but d'aider les communes à maîtriser les problèmes fonciers.

La Commune de Saint-Denis disposant déjà de son Programme d'Action Foncière, le Département a décidé de ne retenir que le volet "constitution de réserves foncières pour la réalisation de zones d'activités".

Les terrains sont acquis par le Département et rétrocédés à la Commune suivant une convention type adoptée par le bureau du Conseil Général.

Mesdames et Messieurs, je vous demande :

- de m'autoriser à confier au Département de la Réunion la mission de bureau foncier en vue d'acquérir les terrains nécessaires à la constitution de réserves foncières ;
- d'approuver la passation avec le Département de la convention d'acquisition et de rétrocession de ces terrains.

---

Le Secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions  
Travaux Publics, Logement et Cadre de Vie,  
Finances et Programmation

Avis favorable. Les Commissions notent le peu d'intérêt pratique de cette affaire. En effet, il s'agit d'un programme de 1 050 000 Francs (un million, cinquante mille francs) pour 5 ans, soit 210 000 Francs par an, ce qui est une somme peu importante pour Saint-Denis.

---

M. ANNETTE : Les Commissions constatent ici le peu d'intérêt du Département pour cette action au profit de la Municipalité de Saint-Denis. Je partage tout à fait cet avis. Mais, nous avons eu l'occasion de constater que le Département, dans d'autres affaires, avait pénalisé la ville de Saint-Denis (en matière notamment de zones artisanales). Il semble à ce propos qu'il

.../...

s'est désengagé des projets sur les zones artisanales, et qu'il a fallu demander à la Région de compléter... Alors, je voudrais savoir si le Département à la ville de Saint-Denis dans le colli-mateur. Est-ce intentionnel ?

M. GERARD M. : Mon Cher Collègue, vous soulevez ici le problème de la sous-représentation de Saint-Denis au Département. Et, lorsqu'on vous propose un découpage des cantons allant dans le sens de la réduction de cette sous-représentation, vous demandez qu'on augmente la population d'un canton sous prétexte qu'il est petit, et cela alors même qu'à mon avis ce n'est pas huit cantons qu'il faudrait à Saint-Denis, mais douze.

M. ANNETTE : Nous aurions été d'accord sur douze, mais pas sur le découpage que vous avez présenté.

Mais, y a-t-il un réel problème avec le Département ?

M. GERARD M. : Il n'y a que le problème de la répartition de la pénurie ; et c'est tout.

M. ANNETTE : Vous caricaturez. Pour ce qui est des zones artisanales, d'autres communes ont obtenu satisfaction, mais pas Saint-Denis. Ce n'est pas juste.

M. HOARAU M. : Ici, il s'agit d'un programme de 1 050 000 Francs sur 5 ans, pour la constitution de réserves foncières.

M. ANNETTE : Mais avec le même état d'esprit du Département ?... Je pose la question.

Si le Conseil Municipal est d'accord, je pense qu'il faudrait voter une motion auprès du Département, pour attirer son attention sur ce problème.

M. HOARAU M. : Je mets la question aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS  
(2 abstentions).

Reçu à la Prefecture  
le 14/11/1985

---o-o-o0o-o-o---